



PRANGINS INFO

JOURNAL DES AUTORITÉS

ÉDITORIAL

A l'aube de cette nouvelle législature, la Municipalité, partiellement renouvelée avec trois nouveaux membres, a, dans une volonté de transparence et d'ouverture, présenté les grands axes de sa politique pour les cinq années à venir. Elle a la forte volonté de travailler en bonne collégialité, sans omettre d'entendre prioritairement les préoccupations de ses citoyennes et citoyens.

L'action de la Commune, s'inscrit logiquement dans la continuité et reste étroitement liée à ses ressources financières, au développement régional et à la volonté de ses autorités.

Basé sur une analyse préalable de la situation, qui impose nécessairement des choix et des renoncements dans la détermination des priorités, le programme de législature s'articule autour de trois axes, soit, premier axe: vivre ensemble, deuxième axe: intégrer et maîtriser le développement, troisième axe: optimiser la gestion communale.

Sans base légale contraignante, il représente néanmoins un engagement à l'égard du Conseil communal et de la population, un instrument de conduite politique et un cadre de référence pour guider l'action de l'exécutif.

Nous sommes heureux de vous le détailler dans cette édition du PranginsInfo.

Au nom de la Municipalité
François Bryand
syndic

Juin 2017 - N° 11





Premier axe: Vivre ensemble.

Maintenir un cadre de vie de qualité et sûr.

Vie sociale

- Préserver une qualité de vie pour l'ensemble de la population.
- Poursuivre une politique facilitant la vie des familles et un cadre propice à l'épanouissement des enfants.
- Mener une politique attentive à l'égard des aînés.
- Favoriser le maintien de notre jeunesse dans notre commune et encourager leurs activités.
- Soutenir activement les sociétés locales.
- Stimuler la participation citoyenne.



- Inciter les habitants et les entreprises à s'engager et à bien vivre ensemble.
- Poursuivre l'accueil et l'intégration de la population étrangère.
- Favoriser les activités sportives et de loisirs.



Sécurité

- Assurer la sécurité et le bien-être de nos concitoyens.
- Prévenir et combattre les incivilités.



Equipements

- Mener une politique progressive dans le domaine du logement à loyers abordables.
- Consolider et développer les structures d'accueil de l'enfance et des aînés.
- Maintenir et optimiser les infrastructures sportives et de loisirs.

Culture

- Mettre en place une politique culturelle et l'intégrer à l'offre régionale.



Socio-économie et urbanisme

- Renforcer le dynamisme commercial et touristique, ainsi que le lien social du cœur du village tout en valorisant son patrimoine.
- Aménager et valoriser les espaces publics, notamment le cœur du village, en favorisant son rôle de lieu de rencontre et de mixité, et renforcer leur harmonie en termes de mobilier urbain et de langage floristique.





... & SERVICES COMMUNAUX

PROGRAMME LÉGISLATURE 2016 - 2021 (SUITE)

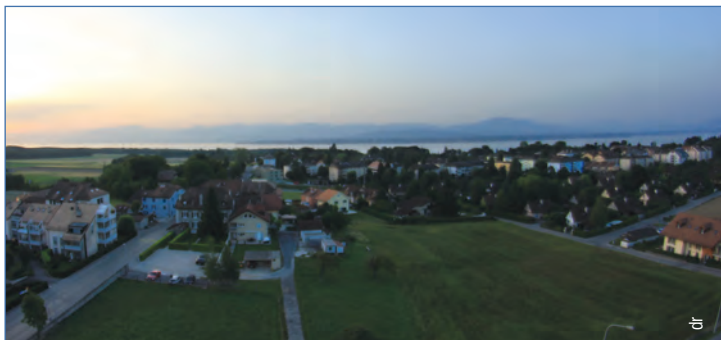
Deuxième axe:

Intégrer et maîtriser le développement.

Assurer un développement harmonieux en préservant l'identité villageoise et la qualité de vie.

Aménagement du territoire

- Piloter la planification du territoire communal, participer à celle de la région, en préservant l'intérêt public dans une vision de développement harmonieux.
- Planifier l'utilisation du sol et l'organisation du bâti en privilégiant un développement démographique raisonnable respectant l'identité villageoise et l'habitat individuel existant.
- Poursuivre une politique volontariste lors de la création de plans de quartiers visant à des projets à taille humaine intégrant des logements à loyers abordables, des équipements publics et renforçant les infrastructures de mobilité douce.



Environnement et climat

- Poursuivre notre démarche globale en faveur du climat visant à diminuer sur le long-terme l'empreinte environnementale et les émissions de CO2 du territoire.
- Promouvoir et renforcer les subventions communales liées aux démarches privées en faveur du climat.
- Valoriser notre patrimoine naturel et paysager et renforcer les démarches en faveur de la biodiversité, sensibiliser et associer les habitants à ces démarches.
- Améliorer l'assainissement des eaux usées, gérer durablement les ressources environnementales, se préoccuper de la qualité de l'air et de la lutte contre le bruit.
- Optimiser notamment à travers la déchetterie intercommunale, la gestion, la valorisation et le traitement des déchets.



Mobilité

- Repenser une offre de transports publics adaptée aux besoins.
- Compléter et améliorer les cheminements de mobilité douce (piétons + vélos) en les intégrant dans une vision régionale.
- Améliorer la sécurité et réduire les nuisances sonores du réseau routier.
- Développer un concept de mobilité intégrant une politique de stationnement cohérente.



Economie

- Développer des conditions-cadre susceptibles de maintenir et créer des emplois.
- Favoriser l'implantation de PME, d'artisans, de commerces et proposer des conditions propres à leur maintien.
- Promouvoir l'offre touristique dans le cadre d'une politique régionale et cantonale.

MUNICIPALITÉ, ADMINISTRATION...



PROGRAMME LÉGISLATURE 2016 - 2021 (SUITE)

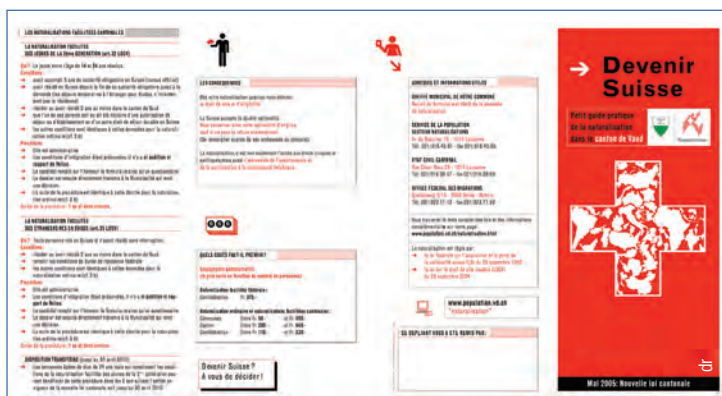
Troisième axe:

Optimiser la gestion communale.

Etre une administration efficiente à l'écoute et au service de la population.

Administration et informatique

- Améliorer l'efficacité de nos prestations publiques grâce à des processus administratifs simplifiés et à un système informatique performant.
- Mettre en place une cyberadministration pour faciliter la vie de la population.



- Administrer les biens communaux de manière optimum.
- Renforcer les outils de communication internes et externes.
- Renforcer l'intégration des composantes du développement durable à nos actions et à notre politique d'achat.



Finances

- Poursuivre une politique d'équilibre budgétaire avec un taux d'imposition attractif et adapté.
- Mener une politique d'investissements qui tient compte de notre capacité d'autofinancement et d'un plafond d'endettement raisonnable.
- Maîtriser la dette.

Ressources humaines

- Préserver des conditions-cadre de travail attractives pour assurer la motivation, la fidélité et le bien-être des collaborateurs.
- Etre une entité publique formatrice et socialement responsable.
- Garantir l'égalité hommes-femmes (salaires et postes de travail).
- Favoriser la formation continue.



Communication

- Renforcer le dialogue avec les acteurs locaux et les habitants.
- Utiliser des médias (site internet, PranginsInfo) conviviaux et performants.
- Renforcer les actions ponctuelles de communication, d'information et de sensibilisation.



... & SERVICES COMMUNAUX

1743: GRÂCE AU STAND DE TIR, LES DÉBUTS DE LA BD...

En 1743, peu après la construction du Château, la famille Guiguer de Prangins chargea un géomètre-arpenteur, Abraham LeCoultre, d'établir un nouveau cadastre de notre village.

Ce travail considérable dura 4 ans: 3 gros livres de plusieurs milliers de pages et une quinzaine de plans détaillés de notre région furent écrits et dessinés; cet ensemble, très précieux, est appelé la Grosse LeCoultre. Chaque propriétaire est mentionné avec la description détaillée de ses biens.

Figure 1

Il s'agit d'un des 15 plans mentionnés ci-dessus. Il englobe la zone nord du village.

Sur la gauche, on distingue le petit ruisseau qui coule au Creux-du-Loup et, tout à gauche, le chemin partant de la place du village (tout en bas à gauche, non visible) en direction du Jura.

C'est la future Rue de la Gare.

Le vallon des Fossés n'est pas encore comblé: la route de Bénex tournait au coin du futur Vieux-Pressoir (en bas, au dessus du E de Es Morennes), remontait le ruisseau sur une cinquantaine de mètres, traversait un petit pont (visible) puis revenait en direction de la future poste avant de reprendre son trajet actuel.



Figure 1

La voie de chemin de fer ne sera installée que 120 ans plus tard. Les noms «Chenaillettes», «Morettes», «Curson» et «Jaquines» permettent de se situer.



Figure 2

Figure 2

(Extrait de la figure 1 pris au dessus de l'inscription A Prangins)

Tout à gauche, l'actuelle Rue de la Gare avec le virage près du passage à piétons pour les écoliers.

Sur la droite, le ruisseau descendant vers les Fossés, avec le petit pont (il a disparu lors du comblement).

Au centre de l'image: un bâtiment au toit rouge et deux hommes debout avec leur fusil, et un homme qui nettoie son arme (on voit la tringle...). A droite du bâtiment, un fusil dépasse: il vient de tirer, on voit la fumée... Il s'agit donc bien du stand de tir de Prangins.

Tout à droite en haut, la cible, une cabane et le cibarré chargé de montrer où les coups sont arrivés. Il est dans une fosse, protégé par une grosse pierre. Cette ciblerie se trouvait près de la nouvelle école des Morettes.

Bien sûr, ces dessins sont moins précieux que ceux de Lascaux, mais ils ont quand même près de 300 ans!

Jean-Pierre Humm
Archiviste



Le non-respect de la distance de sécurité est une cause d'accident fréquente, surtout lorsque le trafic est dense, près des entrées et des sorties.

En respectant une distance suffisante, vous pouvez:

- anticiper;
- conduire de façon plus détendue et moins freiner;
- contribuer à une meilleure sécurité routière;
- contribuer à un trafic plus fluide;
- économiser de l'essence.

Dès que le véhicule qui vous précède a passé un certain point (p. ex. panneau de signalisation, balise, pont), **comptez deux secondes** (21, 22). Si vous atteignez ce même point avant que les deux secondes se soient écoulées, la distance est insuffisante.

En cas de mauvais temps (pluie, brouillard, neige), de nuit, de soleil éblouissant ou de changements de luminosité, **augmentez encore la distance minimale.**

Si vous êtes abordés dans la rue, dans les transports publics ou démarchés à votre domicile, ayez les bons réflexes !

- Ne vous laissez pas distraire !
- N'emportez avec vous que l'argent nécessaire !
- Mettez votre porte-monnaie dans une poche fermée, si possible à l'intérieur d'une veste !
- Ne laissez jamais sans surveillance vos sacs à main ou sac à dos !
- Attention aux demandes de monnaie et de renseignements !
- Dans les parkings, si on vous interpelle pour un motif quelconque, verrouillez votre voiture même si vous devez vous éloigner de quelques mètres !
- Ne laissez pas des inconnus entrer dans votre domicile !

VOL À L'ASTUCE

Le PREMIER vous distrait,
le SECOND vous détrousse...



- Surveillez vos VALEURS !
- Signalez tout COMPORTEMENT SUSPECT au 117 !

Votre Police



votrepolice.ch
urgences 117



CONSEIL COMMUNAL

DÉBATS ET VOTATIONS

Voici quelques informations concernant les débats du Conseil Communal.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2016

Préavis N° 02/16

Indemnisation des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021.

Ce préavis a été accepté par 39 oui, 1 non et 6 abstentions.

Fixation des indemnités du Bureau du Conseil

La fixation des indemnités du Bureau du Conseil a été acceptée par 43 oui, 1 non et 2 abstentions.

Préavis N° 08/16 - Budget 2017

Ce préavis a été accepté tel qu'amendé par 45 oui et 1 abstention.

Préavis N° 09/16 - Plafond d'endettement et plafond de risques pour cautionnement 2016-2021.

Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

Préavis N° 10/16 - Complément à l'article 8 du Règlement communal relatif au Fonds communal efficacité énergétique et promotion des énergies renouvelables.

Ce préavis a été accepté par 45 oui et 1 abstention.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2017

Préavis municipal N° 11/17 - Demande d'achat d'un véhicule de remplacement pour la voirie et les espaces verts.

Ce préavis a été accepté à l'unanimité.

Préavis N° 12/17 - Demande d'un crédit de CHF 20'000.- pour le soutien de Nyon Région Télévision.

Ce préavis a été accepté par 22 oui, 20 non et 3 abstentions.

SÉANCE DU 17 MAI 2017

Préavis municipal N° 13/17 - Stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique et les parkings à usage public.

Ce préavis a été refusé par 33 non, 6 oui et 8 abstentions.

Le Conseil communal sera amené à traiter les préavis suivants lors de ses prochaines séances:

- Comptes 2016;
- Rapport de gestion 2016;
- Aménagement et mobilité au chemin du Creux du Loup et à la route de l'Etraz;
- Taux d'imposition 2018;
- Budget 2018.

Concernant les élections cantonales du 30 avril 2017, voici les taux de participation pour la Commune de Prangins:

- Participation de 40.8% pour le Grand Conseil.
- Participation de 40.0% au 1^{er} tour pour le Conseil d'Etat.

Concernant les élections cantonales du 21 mai 2017, voici le taux de participation pour la Commune de Prangins:

- Participation de 39.8% au 2^{ème} tour pour le Conseil d'Etat.

Concernant les élections fédérales: participation de 49.1%

- Loi sur l'énergie: accepté avec 74.9% de oui.



Robert Bernet
*Président
du Conseil Communal*

AGENDA



QUELQUES DATES À RETENIR

Conseil communal 20h00 - Maison de Commune

Vendredi 23 juin 2017 (18h00)

Mercredi 20 septembre 2017

Mardi 24 octobre 2017

Mercredi 13 décembre 2017

Les séances sont publiques.

Votations fédérales - Maison de Commune

Dimanche 24 septembre 2017

Dimanche 26 novembre 2017

Dimanche 4 mars 2018

Atout-cœur

Foyer du Centre communal des Morettes

Les jeudis de 14h30 à 17h30

28 septembre 2017, 26 octobre 2017, 30 novembre 2017,
25 janvier 2018, 15 février 2018, 22 mars 2018, 26 avril 2018,
31 mai 2018, 28 juin 2018.

Aînés + Sport: diverses activités sur demande

Laurence Rochat Tél. 022 361 03 36 / Natel 079 465 95 13.

Dates «multiples»

Gym des aînés

Tous les mardis de 15h00 à 16h00, Salle du Conseil communal

Tables d'hôtes pour Seniors (sur réservation)

Pro Senectute

«La Terrasse», Rue du Curson 16

chez M. Argimiro Perez Estrada

Les premiers mercredis du mois à 12h00

Activités manuelles et créatrices

Foyer du Centre communal des Morettes

Les mercredis de 13h30 à 17h30

Juin	7 juin (sortie annuelle)	21 juin 2017
Août		23 août 2017
Septembre	6 septembre	20 septembre 2017
Octobre	4 octobre	25 octobre 2017
Novembre	8 novembre	22 novembre 2017

CARNETS EN COULEUR

Baumgartner Amélie	16.11.2016
Vajda Gréta	17.11.2016
Schüpbach Erin	27.12.2016
Rumley Axelle	19.01.2017
Delétra Talya	09.02.2017
d'Aoust Georges	13.03.2017
Gabrieli Nicolas	29.03.2017
Du Ban Couchinave Diego	30.03.2017
González Abrales Mateo	26.04.2017
Gabbrica Andy	02.05.2017
Cumbers Olivia	04.05.2017



Fernandez Anita	14.11.2016
Corbaz Roger	08.12.2016
Barkhordarian Karen	22.12.2016
Crisinel Germaine	20.01.2017
Roncato Giuseppina	07.02.2017
Perret Hélène	11.02.2017
de Raemy Jean-Luc	20.03.2017
Gigandet Claude	27.03.2017
Dessous l'Eglise Odette	15.04.2017
Biegel Susan Margaret	18.05.2017



IMPRESSUM

Editeur: Municipalité de Pangins, La Place 2, C.P. 48, 1197 Prangins

Responsable: François Bryand Coordination: Daniel Kistler Contact: greffe@prangins.ch

Graphisme: Frédérique Guenin, 1269 Bassins

Impression: Imprimerie Contact, Route de Duillier 18, 1260 Nyon

Reproduction autorisée avec l'accord écrit de l'éditeur.